

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.

PROVINCE DE QUEBEC.

A une session régulière du conseil de la Municipalité de Mansfield et Pontefract tenue le 5 juin 2013 et à laquelle sont présents son honneur le Maire, M. Leslie L. Bélair, et les conseillers suivants.

M. Jerry Lavigne  
M. Gilles Dionne  
M. Neil Gervais

M. Gélinault Dionne  
Mme. Claudette Béland-Pleau  
Mme. Gisèle Héroult

Formant quorum sous la présidence du Maire.

M. Eric Rochon, Secrétaire-trésorier est aussi présent.

**109-06-2013 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Mme Claudette Béland  
Et résolu à l'unanimité.

**110-06-2013 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

Proposé par Mme Gisèle Héroult  
Et résolu à l'unanimité.

Que le Conseil approuve le procès-verbal de la session régulière tenue le 1<sup>er</sup> mai 2013 ainsi que les procès-verbaux des séances extraordinaires tenues les 8 et 21 mai 2013.

**111-06-2013 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN DATE DU 5 JUIN 2013**

Proposé par M. Neil Gervais  
Et résolu à l'unanimité.

De payer les comptes du journal des déboursés et des comptes faisant partie de la liste des paiements détaillés en date du 1<sup>er</sup> mai 2013 au montant de 342,612.62\$.

**LECTURE DE LA LETTRE DE M. CORRIGAN ADRESSÉ À M. ANDRÉ SOUCIE CONCERNANT SES DROITS ACQUIS.**

**112-06-2013 SÉANCE INFORMATION CONTRÔLE INSECTE PIQUEUR**

Proposé par M. Gilles Dionne  
Et résolu à l'unanimité

Que si la loi le permet, que cette Municipalité organise une séance d'information sur le traitement et contrôle des insectes piqueurs.

Que cette séance soit donné par un contractant d'un tel service.

**113-06-2013 COLLABORATION FORT-COULONGE (INSECTES PIQUEURS)**

Proposé par M. Gélinault Dionne  
Et résolu à l'unanimité.

Que le conseil Municipal de Mansfield-et-Pontefract demande la possibilité d'une rencontre le plus tôt possible avec le conseil Municipal du Village de Fort-Coulonge, soit pour soumission publique, partage des coûts, information détaillée auprès des fournisseurs concernant le contrôle des insectes piqueurs. De plus, la possibilité de travailler conjointement sur un bulletin de consultation publique devant être fait à même l'élection générale du 3 novembre 2013.

**114-06-2013****CADASTRES.**

Proposé par Mme Gisèle Héroult  
Et résolu à l'unanimité

Que cette Municipalité approuve les cadastres suivants :

<b><u>LOTS</u></b>	<b><u>PROPRIÉTAIRE</u></b>	<b><u>COMMENTAIRES</u></b>
5 300 277	Réjean Gervais (Gaby Laroche)	nouveaux lot: 208, rue Leguerrier Est
5 300 278	Réjean Gervais	lot qu'il réserve pour lui-même (rue Laroche)
5 300 275	Ronald Godin	subdivision d'un lot sur la rue Poirier, à être rattaché au lot 4 637 392
5 300 276	Ronald Godin	subdivision d'un lot sur la rue Poirier : à être rattaché au lot 4 637 435 (Penny-Lou Stitt)
5 319 410	Benoit L'Ecuyer	nouveau lot : 321 chemin du Pont-Rouge
5 319 409	Luc Fortin	échange de terrain entre lui et Benoit L'Ecuyer

**115-06-2013****SERVITUDE PROJET TECQ 2013**

Proposé par M. Jerry Lavigne  
Et résolu à l'unanimité

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire améliorer le réseau d'aqueduc dans le secteur « St-Camille » en bouclant les extrémités des lignes d'eau;

**ATTENDU QUE** cet ouvrage est nécessaire afin d'assurer une circulation continue de l'eau dans tout le réseau et qu'il fait partie des travaux à être réalisés en conjonction avec la construction du nouveau poste de pompage et de filtration;

**ATTENDU QU'une** section de la tuyauterie devra passer sous le terrain de M. et Mme Fernand Roy Propriétaires, et plus particulièrement au coté Nord de la propriété et tel qu'il apparaît sur le plan en annexe.

**IL EST** Proposé par M. Jerry Lavigne  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** cette municipalité demande aux Propriétaires d'accorder une servitude de passage d'une section du réseau d'aqueduc sous une partie de leur terrain, soit le lot 11-3-19, Rang 1, Canton de Mansfield;

**QUE** les tuyaux d'aqueduc seront installés au coté Nord du terrain comme il apparaît sur le plan trouvé en annexe;

**QUE** les tuyaux seront installés à une profondeur minimale six (6) pieds;

**QUE** la Municipalité s'engage à ce que le terrain soit remis en son état original avant construction;

**QUE** la Municipalité défraiera les coûts d'enregistrement de cette entente.

Que Messieurs Éric Rochon, Directeur Général et Leslie Bélair, Maire sont autorisés à négocier et signer, pour et au nom de cette municipalité cette entente d'utilisation de terrain avec M et Mme Roy.

116-06-2013 PROGRAMME PAARRM

Proposé par Mme. Gisèle Héroult  
Et résolu à l'unanimité.

D'accepter le document (priorités chemins 2013) présenté par Monsieur Jimmy Danis.  
Ce document décrit les travaux à effectuer par priorité sur les chemins de cette Municipalité pour l'exercice financier 2013.

117-06-2013 REDDITION DE COMPTES SUBVENTION MTQ 2011

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de \$ 163,903.00 pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des pont, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

**ATTENDU QUE** la présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

**ATTENDU QU'**un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dument complétée.

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Mme Claudette Béland

Il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Mansfield-et-Pontefract informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

118-06-2013 ENTENTE ARPE

Proposé par M. Gilles Dionne  
Et résolu à l'unanimité.

Que Messieurs Éric Rochon, Directeur Général et Leslie Béland, Maire sont autorisés à négocier et signer, pour et au nom de cette municipalité toute entente de récupération d'objets électroniques à son site de transfert Municipal..

119-06-2013 CLSC MANSFIELD-ET-PONTEFRACT

**CONSIDÉRANT** le manque de services de santé offert à la population dans les municipalités de Mansfield-et-Pontefract et Fort-Coulonge au niveau de clinique privée (médecin de famille)

**CONSIDÉRANT QUE** le CLSC de Mansfield-et-Pontefract offre d'excellents services à la population de l'ouest du Pontiac depuis plus de 40 ans.

**CONSIDÉRANT** le rapport du groupe de travail ministériel sur les services préhospitaliers d'urgence en Outaouais qui n'est guère favorable à l'ensemble de la population et qui ajoute déjà une prise en charge additionnelle aux véhicules ambulanciers. D'ailleurs, le conseil municipal a déjà formulé son appui à la Fraternité des Paramédics de l'Outaouais par le biais de la résolution portant le numéro 90-05-2013

**DE PLUS** la diminution des heures de services à l'urgence CLSC Mansfield-et-Pontefract engendrera des déplacements plus fréquents et augmentera le délai de réponse des services ambulatoires. Ceci aura pour effet d'occasionner plus de stress, de responsabilités et qui

pourrait même apporter un désistement de la part de nos Premiers Répondants faute d'appui.

**CONSIDÉRANT** le vieillissement de la population de nos communautés environnantes, l'étendue du territoire, les distances qui nous séparent des services d'urgence du CSSS Pontiac et CSSS Gatineau. **CHAQUE SECONDE COMPTE POUR SAUVER LA VIE DE NOS CITOYENS**

**CONSIDÉRANT** la publication des dernières statistiques en regard de notre collectivité et de la MRC Pontiac

**CONSIDÉRANT** la concertation d'efforts et la contribution pécuniaire par le biais de nombreuses levées de fonds effectuées par les citoyens de ces deux collectivités depuis des décennies afin d'améliorer et ajouter des équipements et services

**CONSIDÉRANT** la décision du CSSS Pontiac de diminuer les heures de services à la salle d'urgence du CLSC de Mansfield-et-Pontefract pour la période du 24 juin au 2 septembre 2013.

**CONSIDÉRANT QUE** cette décision est à l'encontre de la politique du CSSS Pontiac et aura des effets dévastateurs au rapatriement de la population de l'Ouest du Pontiac.

**CONSÉQUEMMENT** le Conseil Municipal de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract craint que cette mesure temporaire de réduction d'heures de services devienne une mesure permanente et qu'il en résulte la fermeture de la salle d'urgence Mansfield-et-Pontefract.

Il est proposé par M. Neil Gervais  
Et résolu unanimement

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract par le biais de cette résolution interpelle le CSSS Pontiac et tous les autres intervenants à prendre les mesures nécessaires de recrutement et de rétention de médecins pour l'urgence du CLSC de Mansfield-et-Pontefract afin que ce **SERVICE ESSENTIEL A NOTRE POPULATION** soit rétabli dans les plus brefs délais.

#### **120-06-2013 AIDE GOUVERNEMENTALE POUR CHEMINS INNONDABLES**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Mansfield-et-Pontefract dans son territoire de 525 km<sup>2</sup> de tronçons de chemins, rues et routes qui sont identifiés dans une zone inondable, soit près de la Rivière Outaouais et Rivière Coulonge, tels que :

➤ Rue Thomas Lefebvre (Secteur Davidson)	233	mètres
➤ Chemin Pearson	263	mètres
➤ Chemin LaPasse	265	mètres
➤ Chemin Léonard	680	mètres
➤ Chemin de la Chute	551	mètres
➤ Chemin des Rapides	342	mètres

**CONSIDÉRANT QUE** les printemps 2012 et particulièrement 2013, soit du 19 avril au début de mai, des résidents ont été isolés par la crue des eaux pendant ces quelques semaines.

**CONSIDÉRANT QUE** la sécurité civile a dû intervenir, et a été en état d’alerte pendant cette période.

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a été considérablement sollicitée afin de remédier à la situation, soit par l’aide des premiers-répondants (pompiers volontaires) et demande de rehaussement de ces portions de chemins et ajouts de ponceaux.

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit en vertu de ses règlements d’urbanisme et aménagement se conformer à ses propres règlements ainsi que ceux de la MRC de Pontiac et du Ministère de l’Environnement en ce qui a trait à la réparation, reconstruction et rehaussement de ces portions de voies publiques.

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité n’a pas l’expertise et les moyens financiers de répondre aux besoins de ses citoyens.

Il est proposé par m. Jerry Lavigne  
Et résolu à l’unanimité

De faire appel au MAMROT, au Ministère de la Sécurité Publique et au MDDEP pour obtenir l’aide technique et financière pour la réalisation d’une étude d’impact et plan d’ingénierie ainsi qu’obtention des certificats d’autorisation si nécessaire, afin de rehausser ces voies publiques pour la grande sécurité des gens qui habitent dans ces secteurs.

### **121-06-2013 DÉLIMITATION MUNICIPALE (CHEMIN GRAND-MARAIS)**

Il est proposé par Mme Gisèle Héroult  
Et résolu à l’unanimité

**QUE** la Municipalité du Village de Fort-Coulonge soit informée par la présente, qu’après révision et recherche sur les cartes routières et géographiques, ainsi que vérifications suite à la nouvelle réforme cadastrale, celle-ci confirme le prolongement de la rue Principale de Fort-Coulonge identifiée par le no. 4 840 662, finissant au Chemin de l’Étang (Usine d’épuration des eaux usées) et propriété de M. Duval no. 4 637 230, se référer aussi aux cartes de révisions cadastrales du 4 décembre 1958, 12 août 1959, 6 avril 1994 et 28 février 2007 et donc sous votre juridiction. De plus, il est à noter qu’une carte-photo a été remise au Maire de Fort-Coulonge, M. Raymond Durocher, le 4 juin 2013.

**QUE** De plus, à partir de ce jour, la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract ne fera plus l’entretien de ce tronçon.

### **122-06-2013 TOURNOI GOLF POMPIERS MANSFIELD**

Proposé par M. Gilles Dionne  
Et adopté à l’unanimité.

Que cette municipalité participe au tournoi de golf organisé par les pompiers de Mansfield-et-Pontefract. La Municipalité commanditera l'achat de deux quatuor

**123-06-2013 MÉCANICIEN-OPÉRATEUR**

CONSIDÉRANT que Monsieur Gaétan Fortin a subitement résigné de son poste de mécanicien-opérateur ;

Il est proposé par M. Neil Gervais  
Et résolu à l'unanimité.

Que cette Municipalité autorise le Secrétaire-trésorier M. Eric Rochon à procéder aux appels d'offres pour combler le poste de mécanicien-opérateur au sein de cette Municipalité.

**124-06-2013 FESTIVITÉS FÊTE DU CANADA 2013**

Proposé par Mme. Gisèle Héroult  
Et résolu à l'unanimité.

D'accorder une dérogation au règlement sur les nuisances #SQ 2011-003 aux organisateurs des Festivités pour la fête du Canada 2013 qui auront lieu les 28, 29 et 30 juin 2013 au Parc Amyotte.

Toute musique doit être suspendue à 3.00 heures A.M.

Que cette Municipalité aide financièrement aux activités de célébration pour un montant de 1,000.00\$.

L'organisation des pompiers volontaires de Mansfield-et-Pontefract ainsi que la Direction des Maisons des Jeunes du Pontiac avec l'aide de M. René Ladouceur sont les responsables de cet événement.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS.**

Je, soussigné, Secrétaire-trésorier de Mansfield-et-Pontefract, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées lesquelles ont été autorisées par résolutions suivantes numéros 111, 115, 122, 123 et 124.

**ET J'AI SIGNÉ CE 6<sup>er</sup> JUIN 2013.**

\_\_\_\_\_  
Eric Rochon,  
Secrétaire-trésorier.

**125-06-2013 LEVÉE DE LA SESSION.**

Proposé par M. Neil Gervais  
Et résolu à l'unanimité.

Que cette session soit levée à 21:27heures.

.....  
M. Leslie L. Bélair  
Maire.

.....  
M. Eric Rochon.  
Secrétaire-Trésorier.